

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 7.252.474, un actif net de D : 7.226.394 et un bénéfice de D : 521.985.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>7 002 718</u>	<u>5 409 376</u>
Actions et droits rattachés		7 002 718	5 409 376
Placements monétaires et disponibilités		<u>249 756</u>	<u>624 544</u>
Disponibilités		249 756	624 544
TOTAL ACTIF		<u><u>7 252 474</u></u>	<u><u>6 033 920</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	18 017	30 469
Autres créditeurs divers	6	8 063	7 381
TOTAL PASSIF		<u><u>26 080</u></u>	<u><u>37 850</u></u>
ACTIF NET			
Capital	7	7 164 264	5 864 551
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		62 130	131 519
ACTIF NET		<u><u>7 226 394</u></u>	<u><u>5 996 070</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>7 252 474</u></u>	<u><u>6 033 920</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	8	113 688	174 408
Dividendes		113 688	174 408
Revenus des placements monétaires	9	3 332	3 248
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		117 020	177 656
Charges de gestion des placements	10	(44 509)	(38 466)
REVENU NET DES PLACEMENTS		72 511	139 190
Autres charges	11	(14 966)	(11 768)
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 545	127 422
Régularisation du résultat d'exploitation		4 585	4 097
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		62 130	131 519
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 585)	(4 097)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		391 359	140 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		184 192	92 941
Frais de négociation de titres		(111 111)	(98 400)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		521 985	262 588

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	521 985	262 588
Résultat d'exploitation	57 545	127 422
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	391 359	140 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	184 192	92 941
Frais de négociation de titres	(111 111)	(98 400)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	708 339	1 068 007
Souscriptions		
- Capital	688 564	1 055 995
- Régularisation des sommes non distribuables	49 889	49 990
- Régularisation des sommes distribuables	4 797	4 446
Rachats		
- Capital	(32 143)	(40 291)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 556)	(1 784)
- Régularisation des sommes distribuables	(212)	(349)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 230 324	1 330 595
ACTIF NET		
En début d'exercice	5 996 070	4 665 475
En fin d'exercice	7 226 394	5 996 070
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	496 628	406 303
En fin d'exercice	552 214	496 628
VALEUR LIQUIDATIVE	13,086	12,074
TAUX DE RENDEMENT	8,38%	5,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le gestionnaire de ce fonds est MAC-SA. Suite à l'agrément du CMF N°26-2020 du 16 juillet 2020 pour le changement du dépositaire du fonds, MAC SA a désigné AMEN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES.

Cette modification est entrée en vigueur à la date du 21 décembre 2020.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 7.002.718 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		6 719 952	7 002 718	96,90%
ADWYA	150 000	617 537	664 050	9,19%
ASSUR MAGHREBIA	8 836	490 398	513 805	7,11%
ATB	242 874	902 069	692 920	9,59%
BH BANK	58 750	531 591	534 331	7,39%
DELICE HOLDING	1 000	12 905	14 847	0,21%
EURO CYCLES	15 000	287 040	385 350	5,33%
HANNIBAL LEASE	19 500	99 802	60 645	0,84%
I.C.F	3 117	218 116	217 938	3,02%
ONE TECH HOLDING	52 300	610 738	627 966	8,69%
BH ASSURANCE	8 000	194 000	380 000	5,26%
SOTUVER	100 000	632 928	698 600	9,67%
SOTUVER N/G J 01/01/21	14 329	93 671	93 855	1,30%
STAR	2 166	228 475	265 692	3,68%
TELNET HOLDING	77 289	634 764	648 609	8,98%
TLF	72 250	647 758	718 310	9,94%
UNIMED	50 000	518 160	485 800	6,72%
TOTAL		6 719 952	7 002 718	96,90%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	5 517 969	(108 593)	5 409 376	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	16 852 393		16 852 393	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(15 650 410)		(15 650 410)	184 192
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		391 359	391 359	
Soldes au 31 décembre 2020	6 719 952	282 766	7 002 718	184 192

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 18.017, contre D : 30.469 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	10 599	8 742
Rémunération variable du gestionnaire	-	15 316
Rémunération du dépositaire	7 418	6 411
Total	18 017	30 469

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 8.063 , contre D : 7.381 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	606	501
Rémunération du CAC	7 336	6 142
Retenue à la source	121	738
Total	8 063	7 381

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	5 864 551
Nombre de parts émises	496 628
Nombre de copropriétaires	1 430

Souscriptions réalisées

Montant	688 564
Nombre de parts émises	58 308
Nombre de copropriétaires nouveaux	143

Rachats effectués

Montant	(32 143)
Nombre de parts rachetées	(2 722)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	391 359
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	184 192
Régularisation des sommes non distribuables	32 610
Frais de négociation de titres	(111 111)
Résultat incorporé à la V.L	131 519
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	14 723

Capital au 31-12-2020

Montant	7 164 264
Nombre de parts	552 214
Nombre de copropriétaires	1 573

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 113.688, contre D : 174.408 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	2020	2019
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	113 688	174 408
TOTAL	113 688	174 408

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.332, contre D : 3.248 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	2020	2019
Intérêts des dépôts à vue	3 332	3 248
TOTAL	3 332	3 248

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 44.509, contre 38.466 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	37 091	32 055
Rémunération du dépositaire	7 418	6 411
Total	44 509	38 466

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 14.966, contre D : 11.768 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	7 592	6 035
Redevance du CMF	6 234	5 387
Services bancaires et assimilés	923	149
Autres	217	197
Total	14 966	11 768

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	0,212	0,358	0,328	0,029
Charges de gestion des placements	(0,081)	(0,077)	(0,073)	(0,073)
Revenus net des placements	0,131	0,280	0,256	0,044
Autres charges	(0,027)	(0,024)	(0,029)	(0,021)
Résultat d'exploitation (1)	0,104	0,257	0,227	(0,065)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,008	0,011	(0,002)
Sommes distribuables de l'exercice	0,113	0,265	0,238	(0,067)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,709	0,283	(0,803)	0,262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,334	0,187	0,824	0,477
Frais de négociation de titres	(0,201)	(0,198)	(0,173)	(0,078)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,841	0,272	(0,153)	0,661
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,945	0,529	0,074	0,596
Résultat non distribuable de l'exercice	0,841	0,272	(0,153)	0,661
Régularisation du résultat non distribuable	0,059	0,054	0,457	0,346
Sommes non distribuables de l'exercice	0,900	0,326	0,304	1,008
Valeur liquidative	13,086	12,074	11,483	10,941

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,64%	0,66%	0,65%	0,70%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,20%	0,26%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,89%	2,25%	2,12%	(0,64%)

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. Le gestionnaire de ce fonds est MAC-SA.

Suite à l'agrément du CMF N°26-2020 du 16 juillet 2020 pour le changement du dépositaire du fonds, MAC SA a désigné AMEN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES.

Cette modification est entrée en vigueur à la date du 21 décembre 2020.